

MAINTENANT, VOUS POUVEZ TRIER TOUS LES EMBALLAGES !

FOIRE AUX QUESTIONS

Quels sont les emballages que je peux déposer dans mon bac de tri¹ ?

Tous les emballages sans exception : qu'ils soient en plastique, en métal ou en carton !
Seuls les emballages en verre doivent être jetés à part : dans les conteneurs à verre prévus à cet effet.

Où dois-je jeter les opercules des pots de yaourt, compote ou crèmes desserts ?

Ils font partie des emballages, donc **dans le bac de tri¹**.

Où dois-je jeter les couvercles en métal des pots et bocaux en verre ?

Ils font également partie des emballages, donc **dans le bac de tri¹**.

Où dois-je jeter les barquettes en polystyrène ?

C'est un emballage, donc **dans le bac de tri¹**.

Puis-je jeter dans mon bac de tri un objet en plastique même si ce n'est pas un emballage (type jouet, pot de fleur, tuyau, cassette VHS,...) ?

Non, ces objets ne sont pas des emballages et sont constitués de types de plastiques différents. Il faut les jeter dans la poubelle classique.

Ces nouvelles consignes de tri simplifiées sont-elles appliquées partout en France ?

Non, pour l'instant Grenoble-Alpes Métropole et ses territoires voisins² sont pilotes. L'État souhaite généraliser le tri de tous les emballages plastiques sur l'ensemble de la France d'ici 2022, dans la perspective d'en recycler 75%. Pour le moment, et afin que les filières de recyclage s'adaptent progressivement, une partie seulement des collectivités françaises se lancent dans ce projet en faveur du développement durable. Ainsi, la Métropole a été sélectionnée à l'issue d'un appel à candidatures aux côtés de 159 autres collectivités, soit au total près de 15,3 millions de français concernés.

¹ Poubelle verte « Je trie » ou conteneur jaune.

² Les 4 collectivités partenaires : la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan, le SICTOM du Sud Grésivaudan, la Communauté de Communes de la Matheysine, du Pays de Corps et des Vallées du Valbonnais, la Communauté de Communes du Trièves.

Dois-je appliquer les consignes de tri qui figurent sur les emballages (« point info tri ») ?

Non, notre territoire étant pionnier en la matière, les consignes de tri qui sont inscrites sur les emballages ne sont plus adaptées, notamment pour les films, barquettes et pot en plastique.



Où sont recyclés les nouveaux emballages en plastique recyclables (pots, barquettes et films) ?

La grande majorité (85%) des plastiques sont recyclés dans des usines situées en France. Les 15% restants partent dans des pays européens limitrophes (Italie, Espagne, Pays-Bas,...).

A titre d'exemple :

- grâce à 7 pots de yaourt on peut fabriquer un cintre en plastique,
- à partir de 3 sacs plastiques, on fabrique 2 sacs poubelle de 10 L.